



MAIRIE DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
N° 18/2025**OBJET : TRAVAUX DE TERRASSEMENT POUR LA CRÉATION D'UN BRANCHEMENT GAZ AU 44 RUE HENRI CHALLAND**

Le Maire de la Commune de NUITS-SAINT-GEORGES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L.2212/1 et suivants sur les pouvoirs de Police du Maire ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977 ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, en raison de travaux de terrassement pour le raccordement d'un nouveau branchement gaz, il convient de règlementer la circulation sur la rue Henri Challand.

ARRÊTE

Article 1 – Le 26 février 2025, la circulation se fera par un alternat manuel et le stationnement sera interdit aux abords du chantier qui se situera au 44 rue Henri Challand.

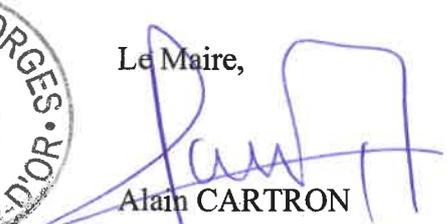
Article 2 – La mise en place et la maintenance de la signalisation réglementaire seront assurées par les soins de l'Entreprise « SCUB » chargée des travaux.

Article 3 – Madame le Directeur Général des Services de la ville de Nuits-Saint-Georges, Messieurs le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nuits-Saint-Georges, le 09 janvier 2025.



Le Maire,


Alain CARTRON